

## V. CONCLUSION

En douze ans d'existence, la ROSP a évolué, et les médecins aussi. Elle s'est progressivement accompagnée d'autres rémunérations forfaitaires, chaque convention leur offrant une place de plus en plus grande au sein de la rémunération des médecins. Dès sa mise en place, la ROSP avait reçu un accueil plutôt défavorable de la part du CNOM, des syndicats et des médecins généralistes. Si les praticiens avaient finalement décidé d'y adhérer et de se prêter au jeu, les dysfonctionnements dont elle souffre aujourd'hui sont de plus en plus dénoncés par les praticiens, ceux-ci en devenant financièrement dépendants dans un sentiment d'injustice grandissant. Leur opinion défavorable est aussi un reflet de leurs préoccupations déontologiques, éthiques et de leur attachement à leur indépendance, qu'ils estiment perdre au profit d'une forme de salariat déguisé et d'une injonction à une efficacité déconnectée du terrain.

Par ailleurs, ces sentiments peuvent être accentués par le manque de transparence dans les chiffres de ROSP et de forfait structure calculés par l'Assurance Maladie, qui peuvent générer un sentiment de découragement et de non reconnaissance des efforts de bonne pratique.

Les procédures de contestation de plus en plus fréquentes et le nombre grandissant de déconventionnements devront être pris en considération lors des négociations conventionnelles. Les médecins généralistes ont fait savoir par le biais de leurs représentants syndicaux qu'ils restaient très attachés au paiement à l'acte, dont ils souhaitent une revalorisation franche, qu'ils estiment être le garant de leur indépendance et le marqueur de la valeur de leur travail. Pour autant, les médecins généralistes ne semblent pas totalement opposés à l'idée d'un paiement forfaitaire : le forfait patientèle médecin traitant avait été plutôt bien accueilli et continue de convaincre les médecins généralistes, celui-ci permettant de valoriser l'engagement auprès des patients et leur suivi.

Malgré des résultats modestes sur l'amélioration de la qualité des soins et la réduction des dépenses de santé au Royaume-Uni, la ROSP a continué de s'enrichir et de perdurer. À l'aube d'une nouvelle convention, il conviendra de continuer à prendre en considération l'exemple de nos voisins britanniques mais surtout de prendre en compte les revendications des praticiens.